

SOCIÉTÉ DES NATIONS.

G.H/S.C. Malaria/2^e Session/
P.V. 1.2.3.4.

COMITÉ D'HYGIÈNE.

Procès-verbaux de la deuxième Session du Sous-Comité

du Paludisme e

1^{er} août, 1923.

Tenu au Bureau de la Société
des Nations à Paris.

1ère séance, 1^{er} août, 1923, à 11 heures.

Présents:

Dr. Lutrario, (Président)
Professeur Léon Bernard.
Professeur Marchoux,
Colonel S.P. James, M.D. } Experts.
Dr. Labranca.

M^r. Sydenstricker } Secrétariat de la
Dr. Druotti (Secrétaire) } Société des Nations.

Le PRÉSIDENT rappelle le mandat que le Comité d'Hygiène de la Société des Nations, sur la proposition du vice-président, Sir George Buchanan, a bien voulu confier à la Commission à la suite d'une lettre du Colonel James. Il ne s'agit pas, d'après les termes du mandat, d'une évaluation approximative du phénomène, mais d'une étude approfondie.

Les membres du Sous-Comité ont dans leurs mains le questionnaire qui n'est qu'une partie du questionnaire général qui se compose de deux questionnaires spéciaux, l'un analytique et l'autre synthétique.

En dehors du caractère essentiel propre à chacun d'eux, la différence entre les deux questionnaires consiste en ceci, c'est que :

1° le questionnaire analytique envisage les unités administratives considérées isolément; le questionnaire synthétique envisage l'ensemble des unités administratives.

2° le premier questionnaire envisage les détails; le deuxième, l'ensemble des détails.

On a élaboré cette première partie ayant présentes à l'esprit quelques conceptions de principe:

a) tout d'abord, en formulant les questions, on s'est efforcé d'éviter autant que possible les appréciations. Le sous-comité désire les données élémentaires qui puissent lui fournir la possibilité d'entrer dans la réalité du phénomène; tandis que les appréciations ont toujours quelque chose de subjectif qui

peut s'écarter de la réalité.

b) On a poussé dans le questionnaire l'analyse jusqu'au plus haut degré, afin que le problème à étudier pût se présenter dans l'esprit des membres du sous-comité avec toutes ses particularités; particularités qui peuvent être plus ou moins intéressantes, selon le point de vue.

Quand on veut savoir si la malaria existe ou non, il suffit de poser une simple question. Mais si on veut savoir le temps, les formes cliniques, la gravité du phénomène, le questionnaire s'élargit. Si l'on veut pousser encore le regard aux localités: conditions malarigènes locales, anophélisme, etc., la recherche grandit encore. Si l'on veut avoir égard au côté prophylactique: grandes, petites mesures hydrauliques, agricoles, etc., le problème assume encore des mesures plus vastes. Si l'enquête doit envisager le côté scientifique outre le côté pratique, la tâche augmente encore. Bref, le questionnaire peut varier sur une gamme de gradation sans fin.

On s'est efforcé dans le projet d'embrasser toutes les gradations. Les membres du sous-comité ont dans leurs mains l'instrument de la critique qui leur permet de retrancher tant qu'ils veulent. En poussant les choses plus loin, le président n'a eu d'autre but que celui de faciliter la tâche au sous-comité. Il est plus aisé de démolir que de construire. Il a réservé au sous-comité la tâche de démolisseurs.

En vue d'adopter éventuellement un questionnaire beaucoup plus concis, que celui que le sous-comité a dans ses mains, le Secrétaire du sous-comité, avec l'aide d'un des experts, a bien voulu préparer un avant-projet beaucoup plus bref qui va être distribué, afin que le sous-comité puisse librement discuter si l'on veut adopter le projet plus étendu ou le projet plus concis.

Le Professeur Léon BERNARD constate que la tâche du sous-comité est de mettre au point le programme des mesures prophylactiques à adopter, afin d'être à même de répondre aux appels des gouvernements, comme par exemple le Gouvernement albanais. Les recherches du sous-comité doivent de préférence porter sur l'aspect prophylactique du problème. Il se demande ensuite si le Comité ne devrait pas envoyer des investigateurs spécialistes sur les lieux. En tout cas, ce serait au Secrétariat de s'adresser aux administrations d'hygiène.

Le PRESIDENT. Vous croyez donc que le questionnaire est trop détaillé ?

Le Professeur Léon BERNARD. Au contraire, je suis d'avis que notre questionnaire ne saurait jamais être trop complet.

Le PRESIDENT explique au sous-comité que le Docteur Rajchman a exprimé certaines craintes à l'égard du long questionnaire - craintes qu'il partage lui-même. En effet, les pays qui possèdent un service sanitaire très perfectionné, pourraient y répondre; mais certains pays dont le service sanitaire est peu développé, pourraient éprouver une grande difficulté à cet égard. Ainsi comme il vient de le dire, le Secrétariat a préparé le petit questionnaire; il incombera donc au sous-comité de se prononcer en faveur d'un d'eux.

Le Professeur MARCHOUX estime que le grand questionnaire qui a été rédigé d'une manière tout à fait admirable prévoit toutes les circonstances possibles; il comporte, il est vrai, une liste assez longue de questions délicates, -questions qui seront parfois posées à des personnes qui auront à y répondre quelque difficulté.

Mais cette insuffisance même expliquera pourquoi le paludisme reste si vivace dans certains pays. D'autre part cette action constituera par elle-même un véritable enseignement.

Elle suscitera des bonnes volontés et permettra d'avoir parfois des renseignements intéressants, même si les réponses sont écourtées.

Si certains pays par défaut d'organisation, ne sont pas à même de donner des réponses satisfaisantes au questionnaire détaillé, ce n'est pas une raison suffisante pour nous priver des réponses détaillées qui peuvent être données par les pays mieux organisés.

Le Colonel JAMES pense que l'envoi d'un expert de la part de la Société des Nations pourrait faciliter la tâche aux pays qui ne seraient pas à même de l'accomplir d'une manière convenable.

Le Professeur MARCHOUX attire ensuite l'attention du sous-comité sur l'importance capitale des facteurs économiques dans la production du paludisme. Il souligne le fait que l'augmentation du bien-être d'une population produit une diminution sensible du paludisme, et il cite plusieurs exemples (Plaine de Mitidja, région des Dombes, la Corse).

Le PRESIDENT appuie cette dernière suggestion, et dit que des conditions analogues ont été notées en Italie. La malaria se rencontre dans des régions où les conditions économiques sont défavorables, et elle ne se rencontre pas dans d'autres où les conditions économiques sont favorables, - de sorte qu'il croit que le vieux précepte de Mantegazza a toujours sa pleine raison d'être: "La malaria est dans le pot-au-feu".

Le Professeur Léon BERNARD dit qu'il faut adopter une méthode de travail. Il propose que le sous-comité précède à l'examen du questionnaire, article par article, pour voir ce qui pourrait y être ajouté ou supprimé.

Le PRESIDENT donne lecture de la lettre du Docteur Rajchman .

Le Colonel JAMES fait la proposition suivante:

" Premièrement pour l'étude du paludisme en Albanie, je suggère que, comme il est important d'avoir des renseignements complets avant de pouvoir faire des recommandations utiles au sujet de ce pays, le sous-comité doit de suite obtenir l'autorisation de nommer un malariologiste d'expérience pour accompagner le docteur Haigh et l'aider dans les recherches qu'il fait en ce moment. Je recommande la nomination du Docteur C.A. Gill du "Indian Medical Service" qui pendant plusieurs années a été l'officier affecté à l'étude spéciale du paludisme au Punjab aux Indes pour cette tâche à laquelle il faudrait consacrer un mois ou six semaines aux mois de septembre et d'octobre".

Le Professeur Léon BERNARD demande s'il est vraiment nécessaire d'envoyer deux personnes en Albanie vu la situation économique du Comité et de la Section d'hygiène.

Le PRESIDENT explique que le Docteur Haigh a été envoyé en Albanie, surtout en raison de sa grande connaissance du pays; tandis que l'expert, qui devrait l'aider, irait en qualité d'expert malariologue.

M. SYDENSTRICKER ajoute que le Docteur Haigh se rend en Albanie uniquement pour faire un rapport au sous-comité sur les conditions générales du pays.

Le sous-comité se met d'accord pour recommander la nomination d'un expert qui devrait accompagner le Docteur Haigh en Albanie.

Le PRESIDENT propose que le sous-comité examine le questionnaire article par article, et demande que le petit questionnaire soit traduit.

Le Professeur Léon BERNARD dit que, tandis que certains pays comme l'Angleterre, sont à même de répondre au questionnaire, d'autres pays éprouvent peut-être le besoin de se faire assister par un expert envoyé par la Société des Nations.

Le Professeur MARCHOUX exprime l'avis que le sous-comité devrait aussi préparer un questionnaire économique, vu

l'importance des rapports étroits entre la pauvreté et le paupérisme. Ce questionnaire pourrait se borner à demander la consommation dans le pays d'un certain nombre de denrées bien choisies.

Le Professeur Léon BERNARD exprime la crainte que tel questionnaire ne dépasse les limites de la compétence du Comité d'Hygiène; que ce travail devrait être entrepris par la Section Economique de la Société des Nations. Il faut se borner aux questions fondamentales et générales.

Le PRESIDENT dit qu'en Italie on a préparé un tableau qui montre les rapports qui existent entre la vie économique et la morbidité. On pourrait peut-être introduire dans le questionnaire des questions relatives aux salaires et à l'alimentation des populations.

Le Professeur Léon BERNARD exprime l'avis qu'il faut que la lettre d'envoi informe les différents pays, que la Société des Nations serait prête à leur envoyer un expert qui les assisterait dans la rédaction de leur réponse.

Le PRESIDENT dit qu'un expert, agréé par un pays, pourrait être très acceptable pour ce pays. Mais pour décider cette question, il faut attendre les réponses au questionnaire.

Le PRESIDENT propose que le sous-comité passe dans l'après-midi à l'examen du questionnaire, article par article.

La séance est levée à 12.30

Procès-verbal (suite)

De la deuxième à la troisième séances, 1^{er} & 2 août.

La deuxième et la troisième séances furent consacrées à l'examen du questionnaire, article par article.

Quatrième séance.

(tenue jeudi, le 2 août 1923, à 15 h.)

Le Professeur Léon BERNARD note que le Questionnaire est maintenant rédigé dans sa forme définitive; il reste à déterminer le travail du sous-comité en ce qui concerne la rédaction du programme des mesures prophylactiques à prendre contre le paludisme. Faut-il charger le Secrétariat à élaborer ce programme, en se basant sur les réponses au Questionnaire, ou faut-il que le sous-comité le réalise lui-même? En tout cas, il a préparé un projet de résolution, qui peut servir comme base de discussion.

On donne lecture du projet de résolution.

Le Colonel JAMES propose que le sous-comité l'autorise à conduire une enquête spéciale sur les causes de la disparition et la diminution du paludisme en Angleterre, en Danemark et en Hollande, sans disparition ni diminution des anophèles; et que le Comité invite les autres experts à entreprendre des recherches analogues dans leur pays et dans les pays avoisinants.

Le PRÉSIDENT rappelle que le sous-comité ne possède pas les pouvoirs nécessaires, mais il propose que le sous-comité insère dans sa Résolution une recommandation à cet effet.

Le Professeur Léon BERNARD demande l'avis de M. Stephens-tricker à propos de la suggestion du Colonel James.

M. STEPHENSTRICKER dit que le meilleur procédé serait, en effet, d'adresser une recommandation dans ce sens à la Section d'Hygiène.

Le Professeur Léon BERNARD donne lecture de la recommandation qu'il a incorporée dans la Résolution.

M. SYDENSTRICKER dit que le questionnaire adopté par le sous-comité constitue une base admirable pour les rapports qui seront rédigés par les experts des différents pays, et il est d'accord qu'on adopte le projet du Professeur Bernard en y ajoutant la requête formulée par le Colonel James que ce dernier soit autorisé à conduire son enquête spéciale.

Il croit, pourtant, que le sous-comité ait trop limité le champ de son activité. Par exemple, les rapports basés sur les réponses au questionnaire fourniraient, certes, des données très intéressantes; mais est-ce que ces réponses augmenteraient beaucoup les connaissances, déjà si étendues, des membres de ce comité d'experts? Est-ce qu'elles fourniraient les renseignements nécessaires sur les questions épidémiologiques spécifiques que le Comité avait à résoudre, afin d'être à même de répondre aux questions qui lui seraient adressées par les différents pays? Il croit qu'il serait aussi bien convenable de faire des démarches auprès des administrations sanitaires et des malarialogues des divers pays en vue de faire des investigations épidémiologiques sur les phases bien définies de la malaria -un problème à l'égard duquel on n'est pas encore bien renseigné. Par exemple, le Colonel James a appelé l'attention sur un point de grande importance sur le quel il serait bien nécessaire de faire des investigations spéciales. L'orateur, dans le but de donner un autre exemple, fait ressortir qu'il serait très important de prendre en considération la question se référant au choix du meilleur index de la diffusion de la malaria, ce qui serait indispensable, soit à l'égard de toute étude épidémiologique, soit à l'égard d'une enquête sur l'incidence de la malaria telle qu'elle a été proposée par le Docteur Chodzko. Les réponses au questionnaire ne seraient pas à même de donner des renseignements sur l'incidence de la malaria plus complets que ceux qu'on pourrait avoir recueillis en précedence à Genève.

Le Professeur Léon BERNARD fait remarquer que cette dernière proposition se heurte à quelques difficultés d'ordre intérieur, il propose que M. Sydenstricker formule des propositions définies, que le sous-comité pourrait insérer dans les résolutions. Il est d'accord que quelques-unes des réponses au Questionnaire ne seront peut-être pas satisfaisantes de tous les points de vue; mais le Questionnaire constitue le meilleur point de départ pour tous les travaux futurs du sous-comité. Les réponses montreront les points faibles de l'organisation de chaque pays, et indiqueront les lacunes à combler dans les connaissances qu'on possède actuellement sur la prophylaxie.

Le Professeur MARCHOUX ajoute que lorsque les tableaux statistiques sont publiés, et montrent quelques colonnes en blanc dans le cas de questions auxquelles certains pays n'auront pas répondu, ces pays, probablement, se hâteront eux-mêmes à combler ces lacunes.

M. SYDENSTRICKER répond qu'à son avis il serait du ressort du sous-comité et des experts qui y sont adjoints d'établir un programme défini d'étude épidémiologique ultérieure. Toutefois, si le sous-comité ne croit pas d'être en condition d'entreprendre ce travail, il est d'opinion que le bureau compétent de la Section d'hygiène pourrait être autorisé de commencer, autant que possible, des investigations de cette nature, en se mettant d'accord avec les malariologues et les administrations sanitaires intéressées.

Le Professeur Léon Bernard et M. Sydenstricker élaborent un 4^{ème} article à insérer dans les Résolutions, portant sur la proposition de M. Sydenstricker. Le Professeur Léon Bernard donne lecture du nouvel article.

M. SYDENSTRICKER se déclare satisfait, et remercie le Professeur Léon Bernard et le sous-comité.

On donne lecture au texte final des Résolutions, que le sous-comité adopte.

Le PRÉSIDENT remercie les membres pour la bienveillance montrée et l'aide précieuse apportée à l'élaboration du questionnaire. Il espère que le travail, quoique fort laborieux, pourra, avec la collaboration des membres du sous-comité, atteindre les hautes finalités que le Comité d'hygiène se proposait en lui confiant le mandat.

Le Professeur Léon BERNARD prend la parole pour remercier le Président et pour le féliciter de la manière dont il a mené les travaux du sous-comité .

R E S O L U T I O N

Ce questionnaire a été rédigé pour répondre au triple but assigné à la Commission et que nous rappelons .

- 1) recueillir des informations concernant la situation du paludisme dans le monde et particulièrement en Europe.
- 2) d'après les informations recueillies, comparer les méthodes prophylactiques employées, en vue de reconnaître celles qui fournissent les meilleurs résultats.
- 3) préparer les réponses aux questions éventuelles qui peuvent être adressées à ce sujet à la Section d'Hygiène.

C'est pour ne pas être mis en défaut que le questionnaire élaboré par la Commission a embrassé le plus de questions possible.

Il semble à la Commission que le travail doit être continué de la manière suivante :

- 1) le Secrétariat médical adressera le questionnaire aux services compétents des différents Etats par les voies habituelles. Le questionnaire sera accompagné d'une lettre d'envoi qui indiquera l'objet poursuivi, ainsi que le désir de coopérer avec ces services; elle indiquera aussi la nécessité que chaque Etat désigne un expert qualifié qui sera chargé de recueillir les informations réclamées par le questionnaire, et dont le travail sera fait aux frais de la Société des Nations. Il sera également mentionné dans cette lettre que la Section d'Hygiène de la Société des Nations mettra, si possible, un spécialiste à la disposition des Etats qui n'en possèderaient pas.

- II) La Section d'Hygiène collationnera les réponses dans les tableaux préparés à cet effet, et rédigera un rapport qui présentera la vue d'ensemble du Paludisme, ainsi que les méthodes prophylactiques en usage dans le monde.
- III) La Commission se réunira à nouveau pour tirer les conclusions. Elle tracera alors le programme des mesures prophylactiques qui lui paraîtront les meilleures d'après l'ensemble de ces informations. De ce programme résulteront les réponses à faire éventuellement aux questions particulières qui seront adressées à ce sujet à la Section.

Les réponses au questionnaire montreront les points particuliers qui nécessiteront des études ou enquêtes sur place à confier aux experts. Enfin, instruite par les réponses reçues, la Commission fera, à l'égard d'une action prophylactique à entreprendre dans tel ou tel Etat, d'accord avec les services intéressés de ces Etats, toutes propositions qu'elle jugera utile de présenter au Conseil de la Société.

- IV) La Commission recommande à la Section d'obtenir un mandat pour chacun de ses experts en vue de procéder dès maintenant à une enquête sur place au sujet de la disparition ou de la diminution du paludisme, malgré la persistance des anophèles.
- V) La Commission recommande que le Secrétariat agisse auprès des services publics intéressés pour conduire les études ou enquêtes épidémiologiques qui paraîtraient nécessaires.

(signé) : LUTRARIO
Léon BERNARD
C.P. JAMES
L. ARCHOUX
Edgar SYDENSTRICKER
LABRANCA

Le Secrétaire :
Dr. DRUETTI.